

Contrôle sanitaire des  
EAUX DESTINÉES A LA CONSOMMATION HUMAINE

Affaire suivie par :  
SECTEUR A - DD28- 02-38-77-33-78

[résultats à afficher en mairie](#)

**Destinataire(s)**

MONSIEUR LE PRESIDENT - SIE DE GILLES-MESNIL SIMON  
MONSIEUR LE PRESIDENT - COM D'AGGLO DU PAYS DE DREUX  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE OULINS  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE MONDREVILLE  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LE MESNIL SIMON  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE LA CHAUSSEE D'IVRY  
MONSIEUR LE MAIRE - MAIRIE DE GILLES  
MONSIEUR LE DELEGUE - DD DES YVELINES  
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE ROUVRES  
MADAME LE MAIRE - MAIRIE DE GUAINVILLE

La synthèse annuelle 2021 de la qualité de l'eau par commune (infofacture) est disponible au lien suivant :  
<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/qualite-de-leau-potable-synthese-annuelle-par-commune-info-facture> et ci-après les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé, dans le cadre du contrôle sanitaire, sur l'unité de gestion de :

**SIE DE GILLES-MESNIL SIMON**

Prélèvement	00122384	Commune	GILLES
Unité de gestion	0300 SIE DE GILLES-MESNIL SIMON	Prélevé le :	mardi 19 mars 2024 à 09h40
Installation	TTP 000475 LE VALLON DES VIGNES BLANCHES	par :	SAD
Point de surveillance	P 0000000551 SP DES VIGNES BLANCHES (TTP)	Type visite :	P1
Localisation exacte	ROBINET REFOULEMENT APT		

**Mesures de terrain**

Température de l'eau  
pH  
Chlore libre  
Chlore total

Résultats	Unités	Limites de qualité		Références de qualité	
		inférieure	supérieure	inférieure	supérieure
12.2	°C				
7.5	unité pH			6.50	25.00
0.15	mg(Cl2)/L				9.00
0.19	mg(Cl2)/L				

**Analyses laboratoire**

Analyse effectuée par : LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL) 6901  
Type de l'analyse : 28X Code SISE de l'analyse : 00128321 Référence laboratoire : LSE2403-49452

**MÉTABOLITES DONT LA PERTINENCE N'A PAS ÉTÉ CARACTÉRISÉE**

Chlorothalonil R417888	0.071	µg/L		0.10		
------------------------	-------	------	--	------	--	--

**MÉTABOLITES PERTINENTS**

Chlorothalonil R471811	1.255	µg/L		0.10		
------------------------	-------	------	--	------	--	--

**Conclusion sanitaire ( Prélèvement N° : 00122384)**

Le recontrôle montre une eau de qualité chimique non conforme en raison du dépassement de la limite de qualité en vigueur pour le paramètre chlorothalonil R471811. Cette non-conformité n'entraîne pas de restriction d'usage pour les consommateurs, au regard des connaissances scientifiques actuelles. Dépassement également de la concentration totale en pesticides de 0,5 µg/l (hors métabolites non pertinents) : 1,326 µg/l. Un contrôle renforcé est mis en place. Des actions correctives sont demandées à la PRPDE.

Chartres, le 2 mai 2024

P/le Préfet,  
P/ le directeur départemental,  
Le Référent de l'unité Eaux  
potable et de Loisirs

signé :

Alexis CARRERE